

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENTEISE****COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 janvier 2020**

Date de la convocation :	15 janvier 2020
Date d'affichage :	15 janvier 2020
Nombre de délégués en exercice :	27
Nombre de délégués présents :	23
Nombre de délégués excusés :	03
Nombre de délégués absents :	01
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de délégués votants :	24

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, à la Mairie de Pomblière-Saint Marcel - Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

**Etaient présents :**

<b>SALINS-FONTAINE :</b>	Françoise CROUSAZ ( <i>Pouvoir de Fabienne ASTIER</i> ), Alain CULLET, Enimie REUMAUX ( <i>arrivée point 7</i> ).
<b>MOUTIERS :</b>	Fabrice PANNEKOUCKE, Eric LAURENT, Nouare KISMOUNE, Aïcha DEMONNAZ, Florence SCARPETTA, Bernard GSELL, Philippe NIVELLE, Jacques LEGER.
<b>NOTRE DAME DU PRE :</b>	Jean-Paul DE BORTOLI.
<b>SAINT MARCEL :</b>	Daniel CHARRIERE, Philippe CALDERINI.
<b>LES BELLEVILLE :</b>	André PLAISANCE, Noëlla JAY, Claude JAY, Alexandra HUDRY, Sandra FAVRE, Hubert THIERY, Agnès ANDRE, Donatienne THOMAS ( <i>arrivée point 7</i> ).
<b>HAUTECOUR :</b>	Georges SAINT GERMAIN.

**Etaient excusés :**

<b>MOUTIERS :</b>	Fabienne ASTIER ( <i>Pouvoir à l'françoise CROUSAZ</i> ).
<b>LES BELLEVILLE :</b>	Jean Luc DIMAND, Georges DANIS.

**Etaient absent :**

<b>MOUTIERS :</b>	Laurence ROCHAS
-------------------	-----------------

**1) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 17 décembre 2019**

Le Conseil Communautaire report l'approbation au prochain conseil communautaire

**2) Décisions prises au titre de l'article L.2122.2**

a) par le Président en vertu de sa délégation entre le 09/12/2019 et le 03/01/2020

lecture est faite

b) **Décisions prises par le Bureau en vertu de sa délégation le 10 décembre 2019**

lecture est faite

**3) Délibération 01-2020**

**Modifications du tableau des emplois.**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil Communautaire :

**AUTORISE** la création des emplois permanents suivants :

- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet (13h)
- 1 adjoint d'animation

**AUTORISE** la suppression des emplois permanents suivants :

- 2 attachés
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet de 13h
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet de 5h
- 1 adjoint technique

**ADOPTE** le tableau des emploi permanents suivant :

Filière	Grade	Cat.	Temps Complet	Temps non complet	Quotité temps	Statut
<b>Emp. Fonctionnel</b>	D.G.S. 10 à 20 000 hab.	A	1			Attaché titulaire détaché
<b>Administrative</b>	Attaché principal	A	2			2 titulaires
	<b>Attaché</b>	<b>A</b>	<b>3</b>			<b>1 Titulaire 2 Non titulaires</b>
	Rédacteur	B	1			Non titulaire
	Adjoint adm ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1			Titulaire
	<b>Adjoint adm ppal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>4</b>			<b>4 Titulaires</b>
	Adjoint administratif	C	3			3 Titulaires
<b>Technique</b>	Ingénieur principal	A	1			Titulaire

	Technicien ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1			Titulaire
	Technicien ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2			2 Titulaires
	Adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	5			5 Titulaires
	<b>Adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	5			<b>5 Titulaires</b>
	<b>Adjoint technique</b>	C	2			<b>1 stagiaire 1 non titulaire</b>
<b>Enseignement artistique</b>	Assistant enseignant art ppal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3			3 Titulaires
		B		2	13h	2 Titulaires
	Assistant enseignant art ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	B		2	18h	1 Titulaire 1 Non titulaire
		B		1	14h30	Non titulaire
		B	4			1 stagiaire 1 Non titulaire 2 titulaires
	Assistant d'enseignement artistique	B	1			Non titulaire
		B		1	10h40	Non titulaire
		B		1	11h	Non titulaire
<b>Culture</b>	Adjoint du pat ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1			Titulaire
	Adjoint du pat ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C		1	28h	Titulaire
	Adjoint du patrimoine	C	1			Stagiaire
<b>Animation</b>	Animateur ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1			Titulaire
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2			2 Titulaires
	<b>Adjoint d'animation</b>	C	5			<b>4 Titulaires (dont 1 en dispo) 1 vacant</b>
<b>Office du tourisme</b>	Conseillers séjours		2			2 CDI droit public
<b>Total</b>			<b>51</b>	<b>8</b>		

4) **Délibération 02-2020**  
**Règlement astreintes - version n°2**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

**APPROUVE** la version n°2 du règlement d'astreinte.

**AUTORISE** le Président à signer et mettre en œuvre ce règlement.

5) **Délibération 03-2020**

**Convention de service commun astreintes Moûtiers/CCCT 2020-2022**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

**APPROUVE** la convention de service commun astreintes qui lie la Commune de Moûtiers et la CCCT sur la période de 2020 à 2022 inclus.

**AUTORISE** le Premier Vice-Président à signer cette convention.

6) **Délibération 04-2020**

**Convention de service commun bâtiments Moûtiers/CCCT 2020-2022**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

**APPROUVE** la convention de service commun bâtiments qui lie la Commune de Moûtiers et la CCCT sur la période de 2020 à 2022 inclus.

**AUTORISE** le Premier Vice-Président à signer cette convention.

<b>FINANCES : Rapporteur André PLAISANCE</b>
--

7) **Délibération 05-2020**

**Décision modificative n°4 au budget principal 2019**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

**ADOPTE** la décision modificative n°4 de l'exercice 2019 du budget principal de la CCCT, suivante

**Section de fonctionnement - Dépenses :**

Chapitre	n° compte	intitulé compte	Fonction	Service	BP + DM1+DM2+DM3	DM4	BP+DM1 +DM2+DM3+DM4
014 - Atténuation de produits	73916	Prél. contribution pour le redressement des finances publiques	020 - Adm. générale		65 000,00	100 000,00	165 000,00
022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	01 - opérations non ventilables		2 593,00	-2 593,00	0
022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	311 - Ens. artistique	Service unifié école de musique	7 407,00	-7 407,00	0
011 - Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	812 - Déchets	Collecte	98 950	-30 000,00	68 950
011 - Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	812 - Déchets	St Martin B Collecte	1 039 438,19	-60 000,00	979 439,19

8) **Délibération 06-2020**

**Commercialisation du foncier de la ZA de la Contamine : compromis pour la cession d'un lot à l'entreprise VORGER, d'un lot à l'entreprise HABITAT SAVOYARD et annulation des ventes à l'entreprise Roux-Mollard et Maison Rullier**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

**DECIDE** de vendre à l'entreprise Habitat Savoyard dont le siège est situé Petit Coeur, ZA La Charbonnière, 73 260 La Léchère, un terrain d'environ 2 207 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles de plus grande étendue cadastrées E 701, E 702, E 703, E 704, E 706 moyennant un prix unitaire de 38 Euros au m<sup>2</sup> H.T., soit un prix total prévisionnel d'environ 83 866 €HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur à la signature de l'acte authentique de vente.

**DECIDE** de vendre à la SCI L'ORMAY domiciliée chez l'entreprise VORGER TP Petit Coeur, ZA La Charbonnière, 73 260 La Léchère un terrain d'environ 4 920 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles de plus grande étendue cadastrées E 692, 695, 706, 707, 708 moyennant un prix unitaire de 38 Euros au m<sup>2</sup> H.T., soit un prix total prévisionnel d'environ 186 960 €HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur à la signature de l'acte authentique de vente.

**ANNULE** la vente à l'entreprise Roux-Mollard dont le siège est situé 16 Impasse des Sports - Pomblière - 73600 SAINT MARCEL, d'un terrain d'environ 1 000 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles de plus grande étendue cadastrées section OE numéros 704, 705 moyennant un prix unitaire de 35 Euros au m<sup>2</sup> H.T., soit un prix total prévisionnel d'environ 35 000 €HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur à la signature de l'acte authentique de vente antérieurement approuvé par délibération n° 67-2018 en date du 29 mai 2018.

**ANNULE** la vente à l'entreprise Maison Rullier dont le siège est situé 30 Rue Célestin Freppaz - 73700 SEEZ d'un terrain d'environ 3 500 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles de plus grande étendue cadastrées section OE numéros 699, 693, 689, 687, 692, 707 moyennant un prix unitaire de 35 Euros au m<sup>2</sup> H.T., soit un prix total prévisionnel d'environ 122 500 €HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur à la signature de l'acte authentique de vente antérieurement approuvé par délibération n° 67-2018 en date du 29 mai 2018.

**ACCEPTTE** les termes du compromis de vente correspondant à chaque cession.

**AUTORISE** le Président à ajuster, finaliser et signer au nom et pour le compte de la CCCT le compromis de vente relatif au bien susvisé, ainsi que tous les documents y afférents avec l'entreprise Habitat Savoyard.

**AUTORISE** le Président à ajuster, finaliser et signer au nom et pour le compte de la CCCT le compromis de vente relatif au bien susvisé, ainsi que tous les documents y afférents avec la SCI L'ORMAY.

**PRECISE** que les prix de vente définitifs seront définis dans le cadre de l'acte de vente, après établissement d'un document d'arpentage arrêtant les surfaces exactes des lots.

9) **Délibération 07-2020**

**Cours d'eau : demande de subvention au Conseil départemental pour 2020**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

**SOLLICITE** une subvention du conseil départemental pour la réalisation des travaux 2020.

**10) Délibération 08-2020**

**Réfection de la toiture du bâtiment du Tennis - Club House.**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

**APPROUVE** la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment du tennis.

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation en vue de la réfection de la toiture du bâtiment du tennis sous forme de procédure adaptée, à signer le devis avec l'entreprise la mieux disante et à le mettre en œuvre.

**11) Délibération 09-2020**

**Construction d'une salle de gymnastique et d'un boulodrome : lancement de la consultation pour les travaux et demandes de subventions.**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation en vue de la passation des marchés de travaux pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique et d'un boulodrome sous forme de procédure adaptée, à signer et mettre en œuvre les marchés.

**SOLLICITE** la subvention maximale auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 20 % des investissements sur le bâtiment.

**SOLLICITE** la subvention maximale auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL).

**SOLLICITE** la subvention maximale auprès du Département.

**12) Délibération 10-2020**

**Bail du chalet restaurant de Hautecour : Autorisation de signer la cession de bail**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

**HABILITE** M. Jean-Paul De Bortoli, Vice-Président de la CCCT, à l'effet d'intervenir pour la passation de l'acte relatif à la cession du bail commercial du chalet "La Trappe" situé à Hautecour.

**13) Délibération 11-2020**

**Convention de mise à disposition - Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie - Atelier musical 2020**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

**APPROUVE** la Convention de mise à disposition - Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie - Atelier musical 2020

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

**TOURISME** - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE

**14) Délibération 12-2020**

**Création site internet pour l'office de tourisme Cœur de Tarentaise Tourisme.**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

**APPROUVE** le devis de l'agence Thuria pour la refonte du site internet de l'Office de Tourisme de Cœur de Tarentaise, d'un montant 18 000 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce devis.

**DIVERS** - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE

**15) Délibération 13-2020**

**Demande d'avis sur la proposition de Monsieur le Maire de Moûtiers portant dérogation au repos dominical.**

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

**DONNE** un avis favorable à cette demande de dérogation d'ouverture exceptionnelle des établissements de commerce de détail de 11 dimanches en 2020.

Moûtiers, le 21 janvier 2020  
Le Président  
Fabrice PANNEKOUCKE

